

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES COMMUNES ET
TERRITOIRES RURAUX
du 12 janvier 2010
Assemblée Nationale – Salle LAMARTINE**

Michel VERGNIER (*Guéret – CREUSE*), Président de la Commission des Communes et Territoires Ruraux accueille Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire et excuse **Jacques PELISSARD**, Président de l'AMF.

Il souligne que l'AMF s'est fortement mobilisée à la suite du lancement des Assises des Territoires ruraux : la contribution, envoyée au Ministre à la fin de l'année 2009, s'appuie sur les nombreuses remontées des Associations Départementales de Maires et sur un groupe de travail créé au sein de la Commission des Communes et Territoires Ruraux.

Michel VERGNIER précise que la ruralité est une chance pour la France. L'attrait pour l'espace rural augmente, ce qui se traduit par une inversion de la courbe démographique dans de nombreux départements ruraux.

Pierre MOREL-A-L'HUISSIER (*Fournels – LOZERE*), Rapporteur de la Commission des Communes et Territoires Ruraux, se montre favorable à la mise en place d'une Loi cadre pour éviter de retomber dans les travers de la loi de 2005 qui constitue essentiellement une boîte à outils sans véritable cadre général. Il précise également que les Territoires Ruraux mériteraient de faire l'objet de normes spécifiques.

Il se montre inquiet du retrait de l'Etat du champ concurrentiel, ce qui risque d'entraîner une perte de qualité et un renchérissement des services offerts aux communes rurales.

Il plaide également pour un allègement du contrôle de légalité et considère que le Maire rural constitue, en quelque sorte, avec sa mairie, le premier service public local.

Le Ministre précise aux participants que les assises des territoires ruraux doivent déboucher sur des mesures concrètes. Il rappelle qu'il existe déjà un arsenal législatif et réglementaire important et confirme que les espaces ruraux ne doivent pas tous être « traités » de manière uniforme.

Le Ministre ne se montre pas « fanatique » d'une nouvelle loi si celle-ci ne constitue qu'un document de « proclamation ». Un nouveau texte législatif doit, avant tout, identifier des pistes d'action et ensuite être véritablement appliqué. Il indique également que l'agriculture doit rester la « colonne vertébrale » des territoires ruraux et qu'il convient de développer les « circuits courts ».

En matière de services publics, le Ministre se montre, comme l'AMF, favorable à un socle de services minimum, qui doit reposer sur une réflexion préalable quant à leur organisation.

Pour les ZRR, deux régimes différents pourraient être envisagés en fonction du type de territoire et en se calant, par exemple, sur les bassins de vie.

Plusieurs maires prennent la parole :

Henri FERAL (*Puycelci* – TARN) reprend une expression tirée de la conclusion de la contribution de l'AMF qu'il avait lui-même proposée : la dévitalisation des territoires ruraux n'est pas une fatalité.

Il indique que les textes doivent être appliqués avec « souplesse » en fonction de la diversité des territoires et souligne que l'intercommunalité est un atout important pour les projets des communes rurales.

Denis DURAND (Bengy-sur-Craon – CHER) souligne les disparités de DGF par habitant selon la taille de la commune, injustifiables au regard des principes républicains.

Franck STEYAERT (Thizillieux – AIN) fait état de plusieurs réflexions :

- L'école à classe unique en milieu rural est une chance qu'il convient de préserver.
- Le partenariat avec La Poste dans le cadre des Agences Postales communales est satisfaisant ; par contre, il rencontre de plus en plus de difficultés avec les Centres de Première Intervention du SDIS dont les contraintes sont trop fortes.
- Il souligne les « lourdeurs » réglementaires excessives, notamment en matière d'eau et d'assainissement.
- Il indique que le « tourisme vert » constitue un atout important de développement économique pour les zones rurales que les projets d'éoliennes peuvent mettre en péril.

Michel BUELLET (*Lent* - AIN) attire l'attention du Ministre sur le droit à construire en milieu rural : lorsqu'un agriculteur prend un nouvel associé, dans le cadre d'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun par exemple, le permis de construire est demandé au nom du nouvel associé qui reste dans son logement, même s'il quitte le GAEC. Il serait donc nécessaire que ce permis soit délivré, au bénéfice de l'exploitation et pour un logement de fonction que l'associé devrait quitter au moment de son départ de l'exploitation.

En ce qui concerne les anciens bâtis agricoles qui tombent souvent en ruine, leur réhabilitation coûte souvent très cher et il serait nécessaire que le P.L.U. permette une évolution de ces bâtiments vers d'autres destinations.

Jean-Noël BEGUIER (Vern-D'Anjou – MAINE ET LOIRE) se montre préoccupé par les dernières déclarations de Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat, chargé du Logement et de l'Urbanisme. Ce dernier a précisé que les aides à la pierre devaient être redéployées, surtout en faveur de zones sous tension, essentiellement urbaines, ce qui pourrait remettre en cause les financements de logements dans les zones rurales.

Jean GUTHMULLER (*Vazerac* – TARN ET GARONNE) attire l'attention du Ministre sur le fait que la mise en place de la TNT ne doit pas se traduire par des « zones blanches » comme c'est le cas pour la téléphonie mobile.

— —

A la suite de cette première série de questions ou d'observations, Michel MERCIER indique que le Président de la République souhaite un rééquilibrage de la DGF, au profit des communes rurales. Mais ceci suppose un accord du Comité des Finances Locales.

Michel MERCIER indique que toute la population doit avoir accès au très haut débit et à la TNT sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de la première demande formulée dans le cadre des assises, c'est une condition essentielle du développement économique et le Ministre précise qu'il en fait sa première priorité. Le grand emprunt prévoit d'ailleurs d'affecter un milliard d'euros au réseau.

Il ne se montre pas favorable à une solution autoritaire pour l'installation des médecins en zone rurale ; par contre, la formule des internats ruraux lui semble intéressante.

Sur le plan scolaire, les maires doivent avoir une plus grande visibilité de l'avenir, avec l'instauration, par exemple, d'une carte scolaire incluant les projets d'ouverture et de fermeture avec un horizon de 2 ans.

Concernant les normes, il peut être nécessaire de les assouplir pour les communes rurales, notamment en matière d'équipements sportifs, de petite enfance ou d'accessibilité, mais la sécurité des personnes ne peut être remise en cause.

Le retrait de l'Etat du champ concurrentiel est un véritable problème et l'intercommunalité peut constituer une réponse adaptée aux difficultés actuelles.

Concernant les CPI, la population attend les mêmes qualifications de la part des professionnels et des volontaires.

Plusieurs autres intervenants prennent la parole :

Régis DEPAIX (*Montcornet – ARDENNES*) regrette tout d'abord que le temps laissé à la concertation sur le terrain ait été trop court. Il considère qu'un plan d'action est plus important qu'une « loi cadre », mais qu'il est nécessaire d'adapter les mesures qui seront prises à la diversité des territoires.

Michel GUEGAN (*La-Chapelle-Caro – MORBIHAN*) indique que la création de sa communauté de communes a permis de définir un projet de territoire avec des orientations précises en matière d'environnement et d'habitat. Il invite le Ministre à venir inaugurer le nouveau bâtiment communautaire qui constituera un « centre de services » pour les habitants.

Jean-Claude DELGUEL (*Mouliets-et-Villemartin - GIRONDE*) précise que sa commune, avec des recettes en augmentation de 1% par an, ne peut plus faire face à l'évolution des dépenses, de l'ordre de + 3% par an.

Alfred BECKER (*Saint Pierre – BAS-RHIN*) témoigne qu'une intercommunalité forte et structurée est un véritable atout pour le développement des territoires ruraux. Il considère, au contraire, que l'uniformité des normes est un élément paralysant.

Yves CLAUDEY (*Clairvaux-les-Lacs - JURA*) constate l'absence de plus en plus importante de la gendarmerie en milieu rural. Il se montre attaché au maintien du contrôle de légalité et souhaite que le conseil aux communes dans les sous-préfectures soit renforcé. Cette dernière position est confirmée par **Jean-Paul DOUET** (*Montagny-Sainte-Félicité – OISE*).

Michel REBEQUET (*Villeneuve-L'Archevêque - YONNE*) se montre préoccupé par « l'éloignement » des centres de décisions. Il souhaite que l'on assouplisse les règles comptables et considère que le retrait de l'Etat du champ concurrentiel (DDE/DDA/ONF) est « catastrophique » ; ces entités, qui apportaient un véritable savoir faire technique, deviennent de véritables « prescripteurs » de normes.

Emmanuel BICHOT (*Saint Romain – COTE D'OR*) précise que la création du conseiller territorial risque de diminuer la représentation des territoires ruraux dans les nouvelles assemblées départementales et régionales.

Hubert GERMAIN (*Briançonnet – ALPES MARITIMES*) considère que l'école est un élément essentiel de la vie d'une commune. Il propose de limiter les installations de médecins en zone urbaine et souhaite que l'on puisse remettre en place le dispositif des médecins cantonaux.

Armelle DESSAUDES (*Saint-Vran – COTES D'ARMOR*) considère que les schémas départementaux de gérontologie doivent réellement prendre en compte les demandes des communes en matière d'implantation d'établissements spécialisés.

Gérard GUILLAUME (*Montmorin – PUY DE DOME*) indique que les infrastructures de transport ont un rôle important dans le développement des territoires.

Il précise qu'il est de plus en plus difficile de financer la modernisation des réseaux d'assainissement du fait de la baisse des subventions des Agences de l'Eau.

Edouard ROCHE (*Chavanay - LOIRE*) craint que les maires soient écartés des conseils d'administration des SDIS.

Michel DUCHIRON (*Courcome – CHARENTE*) considère que les projets de ligne à grande vitesse Paris/Bordeaux constituent un « traumatisme » pour les communes rurales. Celles-ci devraient bénéficier, en contrepartie, d'une redevance pérenne.

Francis LEPINETTE (*Segrie – SARTHE*): souhaite que les ministres et leurs conseillers prennent plus de temps pour écouter les maires avant de prendre des décisions.

- -

En réponse aux intervenants, le Ministre apporte plusieurs précisions :

- Aucune sous-préfecture ne sera fermée et les sous-préfets devront accentuer leur rôle de conseillers des communes et d'assistance au montage de projets.
- Le retrait de l'Etat du champ concurrentiel sous l'impulsion des normes communautaires est un véritable problème. L'ingénierie privée est souvent plus chère et elle ne s'intéresse pas toujours aux zones rurales. Il est donc nécessaire de réfléchir à une nouvelle ingénierie publique, par exemple dans le cadre de l'intercommunalité.

Michel VERGNIER remercie le Ministre du temps important qu'il a consacré au dialogue avec les membres de la commission. Le Ministre répond favorablement à la demande du Président de la Commission de venir dialoguer, au moins une fois par an, avec les élus de celle-ci.